

# FRANK MATHIS

**Interview exclusive de** Frank Mathis, l'homme aux multiples casquettes. Il répond à nos questions sur l'actualité de la filière bois et sur les tâches que le gouvernement lui a confiées.

PROPOS RECUEILLIS PAR FRÉDÉRIC GOUDAL

## Qui est Frank Mathis ?

Issu d'une famille d'industriels du bois installés en Alsace depuis 1875, Frank Mathis a repris l'entreprise familiale en 1999 après des études techniques et commerciales et un parcours de chef de projet sur des chantiers de grands bâtiments en bois sur lesquels il a fait à la fois les ventes et le suivi des travaux en lots séparés ou en entreprise générale bois.

Frank Mathis s'est attaché à bâtir une entreprise totalement intégrée qui couvre à la fois l'ingénierie, la production industrielle des éléments en bois lamellé-collé et acier et la mise en œuvre sur chantier. Il a mis les hommes, les procédures qualité et l'amélioration continue au centre de son projet d'entreprise avec l'objectif de maintenir sa société au rang de leader national dans la construction de grands bâtiments en bois.

Frank Mathis co-pilote le plan « Industries du bois » de la Nouvelle France Industrielle depuis l'automne 2013. Le plan mise, entre autres, sur le développement des bâtiments de grande hauteur en bois (BGH).



## LES BÂTIMENTS DE GRANDE HAUTEUR EN BOIS

**Filière Bois : On compte à travers le monde très peu de bâtiments de grande hauteur en bois (BGH). Existe-t-il un marché ? Pourquoi le plan Industries du bois a-t-il misé sur eux ?**

Frank Mathis : Le marché des immeubles bois sera principalement celui d'immeubles de 7 à 15 niveaux correspondant à une densification de la ville. Les bâtiments de grande hauteur prévus dans le plan seront des démonstrateurs et des ouvrages d'expérimentation apportant d'abord aux maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre des solutions qualifiées et respectueuses des exigences fonctionnelles requises.

**Pour les BGH, des études doivent permettre de comparer trois solutions**

**constructives : le CLT\*, le BMR\* et les systèmes mixtes type néo-colombage.**

**Pourquoi l'ossature bois, qui représente la technique la plus utilisée en construction bois, n'a pas été retenue ?**

Bien évidemment, l'ossature bois n'est pas exclue de notre démarche, mais nous sommes parfaitement conscients de ses limites pour des bâtiments de 10 à 13 étages, voire plus. Comme vous le savez les bâtiments à ossature bois n'excèdent pas 5 à 6 niveaux de par le monde. Rien n'empêchera, dans certains projets, l'utilisation de ces techniques et en particulier pour les derniers étages en association avec les techniques pressenties.

**La production française de CLT est quasi inexistante. Pourquoi avoir choisi d'étudier cette solution ?**

Il existe une production de CLT en émergence

**\***

*CLT : Cross laminated timber ou bois lamellé croisé. Le CLT se présente sous forme de voiles de bois assemblés à plis croisés. Il appartient à la catégorie des panneaux en bois massif.*

*BMR : Le bois massif reconstitué (BMR) correspond à des éléments linéaires reconstitués par collage de lames de bois massifs de forte épaisseur aboutées ou non (source CNDB).*

« CHAQUE  
USAGE DU  
BOIS DOIT  
ÊTRE  
RESPECTÉ  
DANS  
L'ORDRE  
HIÉRARCHIQUE  
DE VALEUR. »

## info

Sur les bois massifs reconstitués, que dit le plan ?

« Impacts attendus à l'horizon 2020 :

Augmentation de 80 % de la production française de produits en bois massif reconstitué. »

et, aujourd'hui, 5 à 6 sites de production ont une offre en la matière. De plus cette production en émergence s'appuie sur des essences métropolitaines. Il ne faut pas oublier que le mouvement, quasi international, de développement des bâtiments de grande hauteur en bois a pu être possible grâce à l'apparition de cette technique, qui apporte un réel plus à l'ensemble de nos techniques constructives bois.

**Le plan prévoit une augmentation de 80 % de la production française de produits en bois massif reconstitué BMR. Comment cela va-t-il être possible ? Cela va-t-il se faire aux dépens d'autres produits bois ?**

Le plan prévoit une augmentation de 80 % de la production française actuelle de produits reconstitués, mais pas uniquement de BMR. Les solutions techniques qui vont émerger de ce plan et être qualifiées seront principalement à base d'EWP (Engineered Wood Products) et conforteront, auprès de la maîtrise d'ouvrage, leur image. La reconstitution des matériaux bois est aujourd'hui une tendance lourde et probablement irréversible. Elle permet aux ouvrages à base de bois des développements nouveaux. C'est le sens de ce plan.

**Le plan prévoit un programme de constructions labellisées de 50 à 100 immeubles par an sur trois ans. À quel horizon pensez-vous cela réalisable ? La France compte-t-elle suffisamment d'entreprises bois capables de relever ce défi ?**

Les pouvoirs publics ont demandé à notre plan de mettre en place une labellisation des immeubles à base de bois et à partir de 4 à 5 niveaux. Il existe aujourd'hui une demande de ce type de bâtiments, sans forcément qu'il s'agisse de bâtiments de grande hauteur. En matière d'offres d'entreprises, il en existe aujourd'hui plusieurs dizaines capables de rentrer sur ce marché et notamment des entreprises utilisant d'autres matériaux et en reconversion.

**Parmi les cinq actions du plan, l'action 2 prévoit que la RT2012 prendra enfin en considération les propriétés hygrométriques du bois et des produits bois. Où en est-**

**on ? Pourquoi cela n'a pu se faire plus tôt ?**

Très récemment, et en particulier pour la partie confort d'été de la RT, le comportement hygrométrique du bois et son influence sur les caractéristiques thermiques de ce matériau et en particulier sur la conductivité, ont été considérés comme devant faire l'objet de travaux complémentaires par la profession. Ce qui a débuté par un programme [DHUP-CODIFAB](#) et confié aux [FCBA](#) et [CSTB](#).

Compte-tenu de la sensibilité des bâtiments de grande hauteur en bois au sujet du confort thermique d'été notre plan ne pouvait pas ignorer le sujet. Je tiens à souligner que les actions techniques du plan se font en totale coordination avec les travaux du CODIFAB.

## LE COMITÉ STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE BOIS (CSF BOIS)

**En tant que PDG de l'entreprise française N° 1 en construction bois, comment avez-vous accueilli la création du comité stratégique de la filière bois ?**

Cette initiative est une des meilleures choses qui soit arrivée à la filière. Cela lui permettra de prendre en main son destin en se fédérant de façon structurée autour d'actions décidées en commun et pilotées par les professionnels de la filière. C'est aussi un défi pour les professions qui composent la filière car elles devront « faire ensemble » pour le bien commun.

**Depuis mars dernier, la filière bois est dotée d'un comité stratégique, organisé en groupes de travail chargés de produire le contrat de filière. Travaillez-vous ensemble ? Quelles avancées concrètes pourraient faciliter votre travail sur les BGH ?**

Bien évidemment, une concertation totale est prévue. En tant que pilotes du plan NFI, Dominique Weber et moi sommes membres du comité directeur du CSF et le président du CSF est membre de droit de l'association [ADIVbois](#) (l'association pour le développement des immeubles à vivre en bois). Comme je vous l'ai indiqué précédemment, les travaux techniques se font de concert avec le CODIFAB, qui est, de plus, un pilier important de notre dispositif.

## Quel regard portez-vous sur le contrat de filière du comité stratégique de la filière bois (CSF Bois) signé le 16 décembre ?

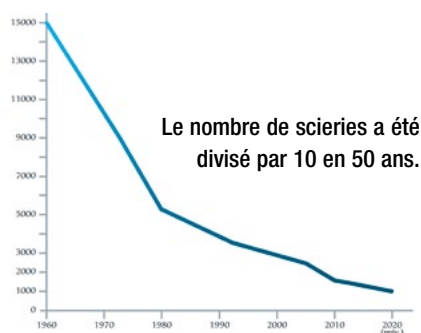
Une réflexion stratégique et concertée de la filière bois, réunie, au sein du comité stratégique de filière, ne peut qu'être bénéfique et nous entendons apporter tout notre soutien à celle-ci. À sa signature j'étais présent au côté de Dominique Weber pour représenter le plan Nouvelle France Industrielle.

## LA FILIÈRE BOIS

### La ressource en bois. Trop de propriétaires forestiers privés, des pépinières déficientes... Que peut faire l'État ?

L'État ne peut que continuer à pousser l'action du CSF Bois pour que la profession propose elle-même les solutions ou pistes d'amélioration ou de réformes à creuser. Sans doute des mesures fiscales, du remembrement ou des incitations à une exploitation collective des forêts seraient de nature à améliorer les choses, ou au moins de lancer une dynamique.

### Le nombre de scieries a été divisé par 10 en 50 ans. Le volume de sciage est resté quasi stable entre 8 et 10 millions de m<sup>3</sup>. Quel avenir pour la scierie française ?



Face à nos concurrents de l'est ou du nord de l'Europe, il est évident que doivent se monter des installations industrielles de grande taille intégrant 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> transformation avec soit des forêts en propriété soit une contractualisation des approvisionnements. Le facteur taille est déterminant ainsi que les capacités capitalistiques des intervenants. Cela peut passer par des regroupements d'acteurs de la forêt, des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> transformations ou par l'intégration de l'aval par les gros

propriétaires forestiers. Quoi qu'il en soit l'union a toujours fait la force a fortiori quand la stratégie est claire. Il restera par ailleurs toujours de la place pour des scieries de spécialité voire artisanales.

### Les besoins en bois pour la construction ne vont-ils pas être en concurrence avec ceux de la filière bois-énergie ?

Oui bien sûr, sauf si on remet les choses dans le bon ordre. À savoir que chaque usage du bois doit être respecté dans l'ordre hiérarchique de valeur : menuiserie, charpente, emballage, papier, panneau et énergie. Si on développe la construction bois, on va forcément développer les volumes de co-produits pour l'énergie. Idem si on travaille sur le recyclage des bois de construction.

### La construction en bois local est-elle réservée à certains projets, surtout publics, exemplaires, exceptionnels ? Vont-ils se multiplier ou rester rares ?

Les volumes en bois de pays vont se développer, car c'est une véritable demande sociétale et les industriels sont à la recherche d'approvisionnements de proximité, souples et rapides. Une des conditions de réussite est que les producteurs de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> transformation gagnent en qualité d'approvisionnement et de service à des prix acceptables par les clients.

### Enfin, comment imaginez-vous la filière bois française à l'horizon 2025 ?

Je ne sais pas l'imaginer par contre je veux bien contribuer à mon modeste niveau à construire une filière qui monte au standard européen fixé par les pays du nord ou de l'est de l'Europe. Cela ne pourra se faire que si toutes les composantes de la filière bois et les pouvoirs publics apprennent à travailler véritablement ensemble sur des objectifs communs. Il me semble que les choses ont bien démarré et cela tombe à point nommé car le marché est demandeur.

#### info

L'action 2 du plan Industries du bois s'intitule : « Simplification réglementaire et normative pour lever les freins à l'offre en immeubles de grande hauteur en bois ». Le plan permettra de fournir à la Commission Th-Bat des éléments pour réviser la règle de calcul. Cette évolution ponctuelle ne remettra pas en cause la RT2012 dans son ensemble.

#### repère

Mathis a été classé n°1 français de la construction bois, en termes de chiffre d'affaires dans l'étude 2012 du Cabinet d'études financières Plimssoll (2 500 entreprises).

« CONSTRUIRE EN FRANCE UNE FILIÈRE QUI MONTE AU STANDARD EUROPÉEN FIXÉ PAR LES PAYS DU NORD OU DE L'EST DE L'EUROPE. »